RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2ND ACADEMY
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital social de 30.000 €
Siège social : 31 rue Wilson
69150 DÉCINES-CHARPIEU
RCS de LYON 892 019 696

(Ci-après, la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le cinq novembre,

La soussignée, la société ALGOREL, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège est sis 29 rue du Colisée, 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 520 008 178, représentée par son président, Monsieur Géraud ROUCHY, agissant en qualité d'associée unique de la Société (l'« **Associée Unique** »),

a pris les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- modification de l'article 18 des statuts ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION
Modification de l'article 18 des statuts

L'Associée Unique **DÉCIDE** de modifier l'article 18 des statuts EXERCICE SOCIAL et de le remplacer par :

« *L'exercice social commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année* ».

DEUXIÈME DÉCISION
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associée Unique **DONNE** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses décisions en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

ALGOREL
Associée Unique
Représentée par M. Géraud ROUCH[redacted]